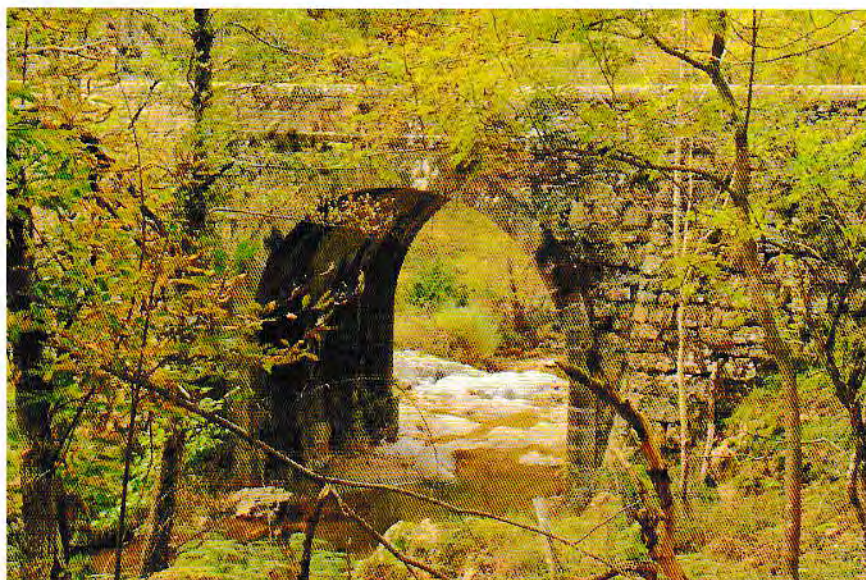


GILHAC ET BRUZAC

E-mail : mairie.getb@orange.fr

☎ 04 75 40 83 89

Bulletin Municipal 2011 -semestriel n° 2



Le mot du maire,

C'est pour moi un immense plaisir de vous retrouver à travers ce bulletin municipal. Sa parution semestrielle permet à votre équipe municipale et moi-même de vous tenir informés des actions entreprises dans notre commune. Ces derniers mois, notre effort a porté principalement sur la voirie avec l'entretien et le goudronnage de la voie communale desservant les quartiers de Goutailler et Grangeon où résident quatre familles.

Dans la limite de nos capacités financières, 2012 devrait nous permettre de continuer à investir dans la voirie pour améliorer la desserte d'autres lieux-dits.

Nous travaillons aussi sur le projet d'amélioration de la salle communale de Girbaud par des travaux d'isolation et l'installation d'un nouveau système de chauffage qui rendraient possible son utilisation tout au long de l'année, permettant ainsi aux associations de renouer avec des activités d'animation régulières pour le plus grand plaisir des Pierregourdains.

Confiant en notre capacité à mener à bien ces projets en 2012, et au nom de toute l'équipe municipale, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et qu'elle soit à la hauteur de vos espérances.



Date à retenir

Le 10 février 2012 à 20h00
Salle municipale de St Jean Chambre.

La Communauté de Communes du Pays de Vernoux organise une réunion publique pour présenter ses réalisations et projets 2012.

Le mot du maire1

Les délibérations2

Infos Municipales

Travaux voiries3

L'urbanisme4

Recensement5

T.E.O.M.....6

Les Associations.....7

Infos Pratiques.....8



**Meilleurs vœux
2012**



Concertation et réflexion sur le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur le maire expose au conseil municipal, le projet de schéma Départemental de Coopération intercommunale. Conformément à la réglementation, le projet de Schéma de la Coopération Intercommunale doit désormais être adressé pour avis aux assemblées délibérantes des communes, EPCI et Syndicats mixtes concernés par les propositions et modifications au regard de la situation existante.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document établi par la Préfecture et demande aux élus de faire connaître leur avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un **avis défavorable** au statut qui est proposé par monsieur le Préfet : la Communauté de Communes du Pays de Vernoux reste dans la situation existante.

Mais conscient de l'évolution future de ce Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **demande à être rattaché à La Communauté d'Agglomération du Centre d'Ardèche (Privas) en association avec l'intégralité de la CDC du Pays de Vernoux.**

Classement et déclassement des voies communales :

Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur Gilbert BOUVIER, 1^{er} Adjoint, en charge du dossier du classement et déclassement de la voirie communale.

Monsieur BOUVIER informe l'Assemblée qu'il y a eu lieu de procéder, en concertation avec la Direction Départementale des Territoires, à quelques changements de statuts des voies communales. Il précise que le classement ou le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Le tableau suivant présente des voies pour lesquelles il est proposé de classer en voies communales les parties revêtues qui n'avaient pas été classées ou d'autres dont le revêtement a été prolongé.

Voies communales à caractère de chemins à classer :

- V.C. n° 1 du Cros de Beliou
Longueur : 3 150 m
- V.C. n°2 de Bruzac
Longueur : 1 740 m

Voies communales à caractère de chemin à modifier :

- V.C. n° 4 d'Aubinas
Longueur 4 500 m au lieu de 7 920 m
- V.C. du Cros
Longueur 2 200 m au lieu de 1 380 m.

Voies communales à caractère de chemins à déclasser :

- V.C. n° 5 de Veyher
Longueur de 300 m
- V.C. n°8 de Bramefaim

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve ce tableau de classement et donne pouvoir à Monsieur le maire pour réaliser toutes les formalités de mise à jour de classement des voies communales.

Demande de subvention ASPA :

La commune a passé une convention de fourrières avec la SPCAL de Valence pour assurer la capture des chiens et chats divaguant sur le territoire. Les animaux ainsi capturés sont mis à la fourrière pour la durée légale de récupération par leurs maîtres. Passé ce délai, ils sont transférés à l'ASPA « Association de Sauvegarde et de Protection des Animaux » refuge de St Roche de Valence.

L'Association sollicite une participation financière à hauteur de 50 € pour permettre au refuge de continuer son combat pour les animaux délaissés et de maintenir la qualité de son fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** la subvention exceptionnelle à l'ASPA refuge Saint Roch de 50 €.

A.E.P. : Délégation du Contrat d'affermage en eau potable :

Le maire commente la dernière réunion qui a eu lieu en date du 13 juillet dernier avec les membres du SIVOM des Services du Canton de Vernoux concernant la procédure de transfert de compétence de réseau d'eau potable qui pourrait se conclure avant le 31 décembre 2011.

Préalablement à cette procédure, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe d'adhérer au syndicat du SIVOM de Vernoux en Vivarais.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de déposer une demande d'adhésion pour intégrer le SIVOM des Services du Canton de Vernoux pour la compétence relative au réseau d'eau potable.

Travaux Voiries

Juillet 2011



Travaux de débroussaillage par l'équipe de l'Association Tremplin Insertion autour des bâtiments communaux.

Août 2011



Rebouchage des nids de poule par l'entreprise BOUVET et l'Association Tremplin Environnement

Septembre 2011



Création du poste PSSA : renforcement du réseau électrique quartier Goutailler.

Enfouissement des câbles du réseau électrique



Septembre 2011



Petits travaux de voirie (curage de fossés etc.) réalisés par l'Entreprise SOUBEYRAN.

Septembre 2011



Travaux de préparation pour le revêtement en enrobé de la voie communale Goutailler à Chazalet



Goutailler-Chazalet : mise en place du tapis d'enrobé par l'Entreprise EIFFAGE

Urbanisme

Permis de construire déposés :

30 Août 2011 Dominique BROTTES : Rénovation et agrandissement d'un bâtiment à usage d'habitation – quartier Grange de Perrot.

18 novembre 2011 J.C SCHLOTTHAUER : agrandissement d'un hangar agricole à destination de stockage de matériel agricole Quartier Chazalet

Permis d'aménager :

20 septembre 2011 : COUVAT DUTERAIL Pascal : Extension d'une terrasse – quartier Clavel.

Déclarations préalables :

23 juin 2011 1 : Nicolas BUTTIGIEG : Construction d'un local de 20m² à destination de stockage d'outillages – quartier Lubac de Costier.

23 juin 2011 2 : Nicolas BUTTIGIER : Construction d'un local de 20m² ayant pour destination l'accueil au public, et servira de point de vente – quartier Lubac de Costier.

1^{er} juillet 2011 S.D.E. 07 : Implantation d'un poste de transformation électrique - quartier Goutailler.

28 juillet 2011 Christophe DUGUA : Création d'une porte fenêtre – quartier Rotisson.

9 novembre 2011 Ginette JAYET : Modification des fenêtres – quartier la Grange de Monistrol

Certificats d'urbanisme déposés :

6 septembre 2011 Christiane PONSARD : quartier Bruzac.

16 septembre 2011 Jean Marie FRAISSE : quartier Sarzier.

13 octobre 2011 Anna Maria TACK : Quartier Boussenac Nord.



Réseau d'eau potable

Dans la continuité de notre adhésion à la communauté de communes du Pays de Vernoux, par délibération du 29 juillet 2011, nous avons demandé notre adhésion au syndicat des services du canton de Vernoux qui gère le réseau d'eau potable sur ce secteur. Cette intégration devrait se faire au 1^{er} janvier 2012, par avenant au contrat d'affermage existant entre le SIVOM et Veolia qui détient aussi le contrat existant avec notre commune et qui venait à échéance fin 2012. Vous garderez donc les mêmes interlocuteurs auprès de cette entreprise pour le suivi de votre contrat.

Physiquement nos réseaux sont déjà reliés :

- le réservoir de stockage qui est situé sur la commune de Boffres, au Serre de Muans, sert aussi à desservir des habitants de cette commune, il est alimenté par les conduites approvisionnant le plateau de Vernoux depuis les forages de la plaine de Cornas.
- Le réseau de la commune de St Julien le Roux, récemment créé et dont le réservoir de stockage est situé au Serre de Banchet, est alimenté par notre réseau.
- Notre réseau alimente aussi certains quartiers limitrophes des communes voisines : St Laurent du Pape, Beauchastel, Saint Georges les Bains et Touloud.

Le prêt pour la construction de la dernière tranche de notre réseau d'eau potable a été soldé courant 2010. Notre demande d'intégration auprès du Syndicat des services du canton de Vernoux permettra de financer les investissements nécessaires, création de réservoirs intermédiaires, étude de faisabilité de captage etc.).

Les aides indispensables au financement étant maintenant données prioritairement aux structures intercommunales.

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2012

Cette année, **vous allez être recensé(e)**.

Le recensement se déroulera du **19 janvier au 18 février 2012**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n°2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de **2009 à 2013**.

En application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Taxe D'enlèvement Des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)

Comment est calculée votre T.E.O M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ?

Les augmentations successives constatées ces dernières années rendent indispensables quelques explications sur son mode de calcul.

Pour mémoire une première forte augmentation en 2010 due au fait que jusqu'en 2009 la commune prenait en charge sur son budget général 40% de son montant. Cette possibilité de prise en charge partielle disparue en 2010 a fait que l'intégralité a été répartie sur les contribuables.

Cette taxe sert à financer le fonctionnement du SITVOM dont nous dépendons, elle est calculée selon le principe suivant :

Le SITVOM bâtit son budget prévisionnel, le répartit sur les communes en fonction de la quantité d'ordures enlevées. La somme déterminée pour la commune sert à calculer le taux qui sera appliqué, elle est répartie au prorata de la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Vous trouverez le montant de cette base sur votre avis d'imposition taxes foncières, tableau « détail du calcul des cotisations », partie « propriétés bâties », ligne « base ».

Concrètement pour 2011 et pour notre commune le montant des produits attendus a été fixé à 13 136,83 euros. La somme des bases prévisionnelles connues était alors évaluée à 5753 pour 2011 ce qui donnait un taux de 19,98 %. En hausse de 14,63 % par rapport à 2010 où le taux était de 17,43%. A base constante l'augmentation de la TOM aurait dû être de cet ordre là, elle est mentionnée dans votre avis dans le tableau mentionné ci-dessus ligne « variation en % ». Si elle est supérieure à ce chiffre c'est que la valeur de la base qui vous est attribuée a évolué à la hausse elle aussi (voir alors variation colonne « commune » dont le taux n'a pas bougé).

L'action engagée début 2011 demandant à chacun de vérifier et régulariser sa situation sur le foncier bâti a pu avoir comme effet de faire évoluer cette base, la comparaison avec votre avis 2010 vous permet de le vérifier.

Globalement sur la commune, du fait de ces déclarations de régularisation, la somme des bases a assez fortement augmenté, entraînant un produit constaté qui sera probablement de l'ordre de 16000 euros, supérieur au prévisionnel. Ce dépassement sera inscrit en provision pour 2012, le produit attendu pour 2012 ne devrait donc pas augmenter (voire diminuer légèrement), et donc le taux devrait baisser lui aussi.

De plus l'action de régularisation des bases de calcul ; qui prendra pleinement effet en 2012, la quasi-totalité des dossiers ayant pu être pris en compte ; permettra d'augmenter la somme des bases qui sert de clé de répartition, la TOM devrait alors être répartie plus équitablement sur l'ensemble des foyers. Ceux qui payaient beaucoup devraient la voir baisser, ceux qui payaient peu et dont la situation aura été régularisée devraient la voir augmenter.

Au-delà de ces explications très techniques il faut bien être conscient que le traitement de nos déchets ménagers augmente fortement chaque année et qu'il est urgent d'en réduire le volume, par différentes solutions mises à votre disposition : tri sélectif avec les bacs mis à votre disposition à Rotisson, Bruzac et Boussenac ou dans les déchetteries, compostage des déchets organiques, réduction des emballages ...

LA VIE DES ASSOCIATIONS



Concours de pétanque – 7 août 2011

Quelle ambiance sur ce terrain !!!

Monsieur Jacques BOUVET, Président de l'Association Los Peirogordins, explique : « ce qui compte, c'est la convivialité, la

détente, les rencontres, plus que la compétition ! avec le nombre de points ».

Il y avait une vingtaine de doublettes sur le terrain.

La soirée s'est terminée autour d'un repas à salle polyvalente de Girbaud



Les bénévoles ont organisé la journée dans la bonne humeur



Il était possible de se restaurer grâce à la buvette, et de passer ainsi en famille, une bonne après-midi.

Prochaines manifestations
proposées par l'Association Los
Peirogordins :

Repas dimanche 29 janvier 2012



Concours de belotte samedi 4 mars 2012



Au plaisir de vous rencontrer dans l'une de
ces manifestations

Renseignements et réservation contactez :

Jacques BOUVET au ☎ 06.14.60.01.15

L'ADMR à votre service

Nous vous rappelons qu'une permanence est assurée le premier mardi de chaque mois à la mairie de Gilhac et Bruzac, de 17h00 à 19h00.

L'association est présidée par :

Monsieur Gérard Glorieux ☎ (Tél. : 06 79 32.38 74)

Vice-présidente :	Madame Marie GLORIEUX
Trésorière :	Madame Eliane CHAUVIN
Trésorière Adjointe :	Madame Ginette JAYET
Secrétaire :	Monsieur Gilbert BOUVIER
Elue 2 ^{ème} collège :	Madame Line GIGONZA

"L'ADMR de Gilhac et Bruzac cherche à recruter une personne dans le cadre de contrats CDD en remplacements occasionnels (congés, maladies, surcroît de travail) de nos aides à domicile intervenant sur la commune de Gilhac et Bruzac et dans le village de St Georges Les Bains.

Nous contacter au 06 79 32 38 74."

Etat Civil

Naissances :

- ✚ Estevan, Maurice, Alain DEMARS le 7 juillet 2011 à Guilhaud Granges
- ✚ Samuel, Alfred JOUVET le 20 octobre 2011 à Valence
- ✚ Gabrielle, Suzanne JOUVET le 20 octobre 2011 à Valence
- ✚ Emilia RUEL FERREIRA le 8 novembre 2011 à Valence

Infos Pratiques

Quelles sont les dates des prochaines élections ?

Date	Elections	Précisions
22 avril et 6 mai 2012	Election présidentielle	Durée du mandat : 5 ans
10 et 17 juin 2012	Elections législatives	Durée du mandat : 5 ans
2014	Elections Municipales	Durée du mandat : 6 ans
2014	Elections Européennes	Durée du mandat : 5 ans

A noter : les élections sénatoriales ne concernent pas directement les électeurs. En effet, les sénateurs sont élus par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux.

Conception et réalisation :

Solange ORY, Gilbert BOUVIER et J.C SCHLOTTHAUER

Tiré à 100 exemplaires, Imprimerie NOUVELLE

07800 La Voulte sur Rhône.



Renouvellement de carte d'identité ou de passeport

N'attendez pas l'été !
Vérifiez la date d'expiration de vos titres d'identité et si nécessaire, faites-les renouveler maintenant
Vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention du titre.
Adressez-vous à la mairie pour la carte nationale d'identité ou aux mairies équipées d'une station biométrique pour les passeports.

petit rappel

Implantation et tailles des haies

Toute plantation de haie ou construction de clôture le long des voies communales est soumise à autorisation. L'alignement par rapport à la voirie est donné par les services de l'Etat en fonction du classement de celle-ci.

Le défaut d'autorisation peut entraîner la démolition de la clôture ou l'arrachage de la haie.

Par ailleurs, les haies doivent être taillées de manière à respecter les retraits légaux par rapport au domaine public, soit à deux mètres de hauteur si la plantation est distante de moins de deux mètres de la propriété publique et respecter l'alignement donné lors de l'autorisation.

Mairie

Horaires d'ouverture de la mairie

- Mardi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- Jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00

Tél mairie : 04 75 40 83 89

Fax : 04 75 81 24 71

E-mail : mairie.getb@orange.fr

Le maire reçoit uniquement sur rendez-vous le vendredi après-midi.